**Cours n° 1. Autour de la notion du « genre » : Essais de définitions**

La notion de « genre » en littérature est entourée d’ambiguïtés assez lourdes qui rendent toutes les tentatives de définition difficile, voire, compliquée. Le mot genre semble rassembler à première vue plusieurs catégories différentes comme le fait souligner Karl Viëtor :

*« Dans le débat scientifique qui s’est instauré, au cours de la dernière décennie, sur les rapports des genres littéraires entre eux, le concept de « genre » n’a pas un emploi assez unifié qu’il le faudrait pour qu’on progresse enfin sur ce terrain difficile. Ainsi l’on parle de l’épopée, de la poésie lyrique et du drame comme trois grand genres ; et en même temps, la nouvelle, la comédie et l’ode sont aussi appelés des genres. Un seul concept doit donc embrasser deux sortes de choses différentes. »* [[1]](#footnote-1)

Afin de séparer entre ces différentes catégories et délimiter la dénomination de chacune d’entre elles, certains comme Goethe qui emploie l’expression « espèces poétiques », à la place du mot « genre » pour désigner la ballade, l’épigramme, le récit, l’ode, la satire, etc.,

* 1. **Qu’est-ce qu’un genre littéraire ?**

Qu’est-ce qui l’en est de la définition attribuée au mot « genre » en littérature ? Sachant que ce concept relève de par son origine aux domaines scientifiques et naturels (p.12/13)

S’il est plus facile de définir le mot genre dans les domaines de la science, il s’avère plus difficile de le définir dans les domaines littéraires.

Selon les classifications adoptées par les anthologies de littérature et les manuels scolaires, on a tendance à distinguer de façon traditionnelle entre trois genres majeurs dont : le roman, la poésie et le théâtre, sans pour autant préciser les principes et les fondements de ce classement. D’ailleurs cette notion de genre étant élément fondamental des théories littéraires n’a cessé de diviser les théoriciens et spécialistes en littérature autour de sa véritable définition et délimitation.

Quant à l’origine étymologique du mot « genre », elle s’étend à toutes les catégories et non pas seulement réservée au domaine esthétique et littéraire. Ce mot renvoie de manière générale à l’idée d’origine telle que le signifie le mot latin de même équivalence, d’où il est même extrait : « genus, generis ». Il garde cet emploi jusqu’à la Renaissance pour désigner la souche ou la race. Cette signification se prolonge même le même sens lorsqu’il s’agit de désigner « le genre humain », dans la dénomination moderne, cette expression s’emploie pour désigner « l’ensemble des hommes considérés indépendamment de toute notion de sexe, de race, de pays »[[2]](#footnote-2)

C’est à partir de cette première définition que va s’opérer un glissement de sens à une échelle plus large, si à l’origine elle désigne un « groupe d’êtres », elle va s’étendre à une usage philosophique plus large signifiant dès lors un rassemblement d’individus ou d’objets ayant en commun les mêmes caractères comme le propose Lalande dans cette phrase :« Deux objets sont dits être du même genre lorsqu’ils ont en commun quelques caractères importants »[[3]](#footnote-3)

On a tendance dans les sciences naturelles, en biologie par exemple à opérer à l’intérieur de cette catégorie globale/globalisante des divisions ou des sous-divisions telle que « l’espèce » qui pourrait correspondre à des objets ou des êtres qui partagent entre eux « se ressemblant davantage », on parle par exemple de l’espèce de « chat », de « légumes », qui trouve sa signification dans cette citation :

*« Quand deux termes généraux sont contenus l’un dans l’autre, le plus grand en extension s’appelle genre, le plus petit s’appelle espèce. En compréhension, le genre est plus petit que l’espèce. Le genre s’étend à plusieurs espèces tandis que l’espèce comprend les attributs du genre ».* **[[4]](#footnote-4)**

Par la suite cet usage du mot « genre » va s’élargir à d’autres domaines du savoir comme le domaine des langues comme en grammaire lorsqu’on veut désigner les catégories du masculin et du féminin ou dans les domaines de l’art et de la littérature qui empruntent le mot « genre » pour séparer les différentes classes et mode de production artistique ou littéraire.

Citons quelques exemples : en littérature on parle de poème, de roman, de nouvelles,…comme des catégories ou sous-catégories du genre littéraire de même qu’en peinture grâce au mot genre on sépare entre les différents types de peinture : le portrait, le paysage, l’impressionnisme, le cubisme…etc.

Chez Aristote au même titre de la question « Qu’est-ce que la littérature » ? lié au souci de de la délimitation extensionnelle et définitionnelle du champ de la littérature ainsi que de la poésie est donc une question majeure au centre de la littérature comme le font constater un nombre de chercheurs : Kate Hamburger[[5]](#footnote-5). Il faut rappeler également que c’est Hegel dans Esthétique, Auber, 1944, III, 2ème part, p. 17, qui était le premier à insister sur la difficulté de délimiter le champ de la littérature par rapport aux autres pratiques verbales non littéraires.

Le postulat de Hegel suppose que la littérature à la différence des autres arts se présente sous forme de système de spécifications internes qui forment une totalité organique : autrement dit elle s’organise en un système de genres fondé sur des catégories philosophiques fondamentales. Ceci tient selon Hegel à la spécificité sémiotique de la nature de la littérature :

*« Celle-ci ne pouvant être logée dans le langage comme tel, il est fatal qu’elle doive être liée à un sous-ensemble des pratiques langagières, défini par une essence particulière neutralisant ou annulant la spécificité sémiotique du langage comme tel »* [[6]](#footnote-6)

Il convient dans un premier temps de revenir à la phrase inaugurale de *La Poétique* d’Aristote qui résume cette démarche de définir les genres littéraires :

*« Nous allons traiter de l’art poétique en lui-même, de ses espèces, considérés chacune dans sa finalité propre, de la façon dont il faut composer les histoires si on veut que la poésie soit réussie, en outre du nombre et de la nature des parties qui la constituent, et également de toutes les autres questions qui relèvent de la même recherche. Suivant l’ordre naturel, traitons en premier lieu ce qui est premier. »* [[7]](#footnote-7)

L’analyse du texte d’Aristote montre que sa problématique ne se réduit pas au modèle biologique. On y distingue trois attitudes : le paradigme biologique, l’attitude descriptive-analytique, une attitude normative, de ces trois attitudes naîtront les principes des genres littéraires.

Plusieurs problèmes se posent donc dans la l’usage du mot « genre » en littérature, tel que le dévoile le passage susmentionné.

On a tendance en littérature à distinguer de manière traditionnelle trois genres majeurs à la manière des historiens des littératures ou comme c’est le cas des dictionnaires ou anthologies de la littérature. Cependant l’aventure qui se donnait pour but de justifier les présupposés d’un tel classement s’avérait un peu plus compliquée. Cette notion de genre est indispensable à l’étude et à la description des œuvres littéraires. Alors afin que l’on puisse cerner cette notion de genre, la définir, préciser son domaine, il convient de se poser un ensemble de questions théoriques à savoir l’origine du mot, ses différents emplois et usages, ses extension à plusieurs domaines.

Afin d’arriver à une définition et une classification (p.16)

Inspirée toujours du modèle aristotélicien, l’approche théorique des genres prend appui sur la triade canonique.

*« Le nouveau système illustré par d’innombrables variations sur la triade épique-dramatique- lyrique consiste donc à répudier le monopole fictionnel au profit d’une sorte de duopole plus ou moins déclaré, où la littérarité va désormais s’attacher à deux grands types : d’un côté la fiction (dramatique ou narrative), de l’autre la poésie lyrique, de plus en plus souvent désignée par le terme poésie tout court. »* [[8]](#footnote-8)

*« L’origine des termes, drame, épopée, lyrique nous indique bien que le principe de base de la distinction de genres est particulièrement simple. La définition générique en littérature se fonde sur la forme de présentation. La parole peut être psalmodiée ou chantée, ou elle peut être écrite à l’intention d’un lecteur […]. Il n’en reste pas moins que la critique des genres se fonde sur la rhétorique en ce sens que le genre est déterminé par la façon dont s’établit la communication entre le poète et son public »* [[9]](#footnote-9)

A partir de cette triade, Northop Frye, invente une autre classification en quatre catégories :

-L’épos, forme qui « comprend donc toutes les œuvres littéraires, en vers ou en prose, dans lesquelles on aura apparemment tenu compte de la convention d’une exposition orale devant un auditoire »

-La fiction, « genre littéraire caractéristique de l’œuvre imprimée » et dans lequel trouveraient place le conte ou le roman, la poésie non lyrique, l’essai.

-Le dramatique où l’auteur se dissimule et place ses « personnages hypothétiques » directement en présence de l’auditoire.

-La poésie lyrique dans laquelle « la parole de l’œuvre ne s’adresse pas au public […] Le poète lyrique est censé se parler à lui-même, ou à un auditeur spécialement choisi : un esprit de la nature, la Muse […], un ami, une personne aimée […]

 Un texte littéraire ne peut être considéré dans l’absolu, dans sa singularité, en dehors de toute classification, il se présente généralement par rapport aux critères d’un genre donné. Ces critères d’appartenance déterminent justement les attentes et sa réception par les lecteurs. La catégorisation/classification d’un texte littéraire dans un genre donné facilité sa compréhension.

L’expérience en librairie peur être une belle épreuve de classification des œuvres littéraires. Le classement des œuvres littéraires, en libraire en rayons, rejoint cette idée de classement par genre, d’où l’on distingue les différents rayons : poésie, roman, théâtre….

Si on s’appuie essentiellement sur les divisions opérées par les historiens de la littérature

De même ou beaucoup plus, dans le domaine de la littérature, on se préoccupe d’avantage de la catégorisation et du classement des œuvres littéraires selon des critères taxinomiques qui obéissent à des règles de la théorique, de la thématique, de la stylistique, de l’esthétique ou autre.

 Si on s’appuie essentiellement sur les divisions opérées par les historiens de la littérature et les anthologies scolaires dans le classement des œuvres par genre, il serait plus simple d’en distinguer trois catégories majeures : le roman, le théâtre et la poésie. La question qui se pose dans ce cas est de savoir quelles sont les fondements théoriques ou historiques de cette séparation ?

Cette notion du genre, élément fondamental dans le classement et la description des textes littéraires, est à l’origine des préoccupations théoriques de définition des catégories littéraires,

* 1. **Origines des présupposés définitionnels :**

L’emploi du mot « genre » n’est pas réservé uniquement à la littérature, à l’art et à l’esthétique, il est employé au sens le plus large dans tous les domaines de la vie, où il prend le sens l’idée « d’origine », tel que le signifie son équivalent latin : « genus, generis ». Il va garder ce sens jusqu’à la renaissance pour désigner la race, la souche, tel que le montre son usage dans le syntagme moderne « genre humain », expression employée pour désigner « l’ensemble des hommes considérés indépendamment de toute notion de sexe, de race, de pays »

C’est à partir de cette première définition qui renvoie à l’idée de « groupes d’êtres » que s’est opéré un glissement de sens, d’un point de vue philosophique pour signifier selon la définition donné par Lalande, un rassemblement d’individus ou d’objets ayant en commun les mêmes caractères spécifiques : « Deux objets sont dits être du même genre lorsqu’ils ont en commun quelques caractères importants. »

Par la suite et sous l’influence de la science et de la biologie, une fragmentation s’est effectué au niveau du mot genre : celui de « l’espèce » qui concernerait des objets ayant en commun des points de ressemblance, comme c’est le cas de l’espèce des « loups », ou des « agrumes ». Tel qu’elle se défini dans cet extrait

« Quand deux termes généraux sont contenus l’un dans l’autre, le plus grand en extension s’appelle genre, le plus petit s’appelle espèce. En compréhension, le genre est plus petit que l’espèce. Le genre s’étend à plusieurs espèces tandis que l’espèce comprend les attributs du genre. »

Cette définition va s’étendre par la suite à d’autres domaines de la pensée : le premier celui de la grammaire qui emploie le mot « genre » pour séparer les catégories du féminin/masculin. D’autre domaines emprunte cette conception pour classer les classes, des modes de création.

La littérature, obéit également à la même démarche, où il s’agit de classer les œuvres en fonction de critères spécifiques à savoir : stylistiques, rhétoriques, thématiques, ….à quelle loi taxinomique obéit alors cette perspective de classement en littérature ?

**Activité :**

*« Rédigée aux environs de 335 av. J.-C., la Poétique d’Aristote illustre un premier état des rapports de la critique avec la littérature : élaborée par un philosophe, en dehors de la littérature, et après coup, la théorie vise pourtant à guider et à orienter la pratique des écrivains. En rendant compte rationnellement et systématiquement de toute la production du passé, en donnant à la littérature la conscience d’elle-même, de ses mayens et de ses fins, Aristote pense créer la possibilité de produire de belles œuvres. La Poétique est donc tout à la fois une théorie de la littérature, qui découvre un nouvel objet d’étude, le nomme, le définit et le structure, et un manuel de la composition littéraire : les écrivains peuvent y trouver des indications techniques utiles sur « la manière dont il faut agencer les histoires si l’on souhaite que la composition soit réussie ». Au siècle d’Aristote, la littérature est, en Grèce, une pratique spontanée pluriséculaire, mais anonyme. Les chefs-d’œuvre majeurs de la littérature grecque ont été écrits entre le VIIIe et le Ve siècle : pourtant « l’art qui imite […] par la prose ou les vers […] n’a pas jusqu’à présent reçu de nom ». Aristote propose qu’on le nomme « poésie », en refusant de confondre la « poésie » avec l’emploi du langage versifié. Le terme devra donc désigner tous les textes en vers ou en prose, qui façonnent des images des choses au moyen des mots. La définition de la « poésie » par ce philosophe grec du IV siècle av. J.- C. préfigure la définition par Voltaire, à la fin du XVIIIe siècle, de la « littérature » : non pas tous les textes écrits, mais seulement ceux que distingue un certain usage du langage, et un certain type de rapport à la réalité. Aristote distingue ainsi nettement la « poésie » de la science ou de l’histoire.. Empédocle, par exemple, est un naturaliste plutôt qu’un poète : bien qu’écrite en vers, son œuvre est un exposé d’histoire naturelle. Même mises en vers, Les Histoires d’Hérodote seront toujours une « chronique », attachée « au fait particulier », « à ce qu’a fait Alcibiade ou à ce qui lui est arrivé ». La poésie ne se distingue pas de l’histoire par le fait qu’elle utilise le langage en vers, mais parce qu’elle vise à l’universalité : elle représente non pas un homme particulier, mais « le type de chose qu’un certain type d’homme fait ou dit nécessairement ». Elle est un travail de composition par les mots qui établit des relations nécessaires entre des caractères et des actions. Il y a création, dans la Poétique, d’un métalangage de la littérature : pour la définir objectivement, Aristote met en œuvre, dans les chapitres d’introduction, deux notions essentielles : l’imitation, ou mimésis Ŕ commune à tous les arts Ŕ et la « vraisemblance », 5 qu’il oppose à la vérité historique. Affaire des seuls poètes tant qu’elle était une pratique spontanée, la littérature, comme possible objet d’étude, devient affaire des philosophes. Cette séparation de la théorie et de la pratique n’empêche pourtant pas qu’elles se rejoignent à l’intérieur même de la Poétique. Aristote dirige la théorie vers l’activité poétique à venir en donnant une description précise des différents types d’imitation de la réalité par le langage en vers ou en prose. Appliquant à l’étude de la littérature les méthodes de classification de son Histoire Naturelle, il y distingue quatre « espèces particulières » ou « genres » : l’épopée, la tragédie, la parodie et la comédie. L’objet imité et le mode de l’imitation sont les deux critères essentiels de la classification générique. L’épopée et la tragédie imitent des « actions nobles » ; mais la première les raconte par le relais d’un narrateur, la seconde les représente directement. Cette même distinction oppose la parodie à la comédie, qui, à la différence de l’épopée et de la tragédie, imitent des actions inférieures. En outre, chaque genre a sa « finalité propre » : la tragédie Ŕ des quatre genres le mieux décrit Ŕ doit, « en représentant la pitié et la frayeur, réaliser une épuration de ce genre d’ « émotions », une « catharsis ». Le genre est donc un ensemble d’éléments subordonnés les uns aux autres et rapportés à une fin. Le choix des personnages de la tragédie Ŕ ni trop bons ni trop méchants -, la conduite de l’action Ŕ du bonheur au malheur -, ces deux « règles » de la tragédie, apparaissent guidées par la considération de l’effet à produire : la purgation de la pitié et de la frayeur. Le genre est ainsi une forme préétablie Ŕ au pouvoir technique évident -, mise à la disposition des écrivains, pour les aider dans la fabrique de l’œuvre. La capacité de la critique aristotélicienne à dominer la création littéraire sera illustrée, bien des siècles plus tard, par le profit que le classicisme français va tirer des règles de la « belle tragédie » décrites dans la Poétique.* [[10]](#footnote-10)

* **Questions :**
1. Théorie des genres, Paris, Seuil, 1986, p.10. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Le Robert, 1970. [↑](#footnote-ref-2)
3. Art. « Genre », dans *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1985. [↑](#footnote-ref-3)
4. E. Goblot, art. « Genre », dans Vocabulaire philosophique, Paris, Armand Colin, s.d. [↑](#footnote-ref-4)
5. (Logique des genres littéraires, Ed. du Seuil, 1986, p. 33) avec Gérard Genette (préface à Hamburger, op.cit., p.7). [↑](#footnote-ref-5)
6. Schaeffer, Jean-Marie, *Qu’est-ce qu’un genre littéraire* ? op.cit, p. 10 [↑](#footnote-ref-6)
7. Aristote, La poétique, 47 a 8-13, Ed. du Seuil, 1980 (trad. R. Dupont-Roc et J. Lallot). [↑](#footnote-ref-7)
8. Gérard, Genette, *Fiction et diction*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Poétique », 1991, p.21. [↑](#footnote-ref-8)
9. Northrop Frye, Anatomie de la critique, trad.fse Paris, Gallimard, 1969, p. 300 [↑](#footnote-ref-9)
10. Anne Maurel, La Critique, pp. 5-7. [↑](#footnote-ref-10)